

**« Les Femmes, agentes de changement
au Sud de la Méditerranée »
(Rome, 24-25 octobre 2011)**

Conclusions de la Présidente du Centre Nord-Sud :

Le thème de notre conférence, « Les femmes agentes de changement au sud de la Méditerranée » était doublement d'actualité. Tout d'abord, il est au cœur des bouleversements historiques que connaît le sud de la région méditerranéenne depuis le début de l'année 2011, qui donnent une pertinence nouvelle à la question de la promotion des droits de la femme dans cette région. Par ailleurs, il s'inscrit dans la continuité d'initiatives entreprises, souvent depuis de nombreuses années, sur l'égalité des sexes, que ce soit au niveau du Conseil de l'Europe et de son Centre Nord-Sud, des Nations Unies, du partenariat euro-méditerranéen, de l'Union européenne, de la coopération parlementaire, des pouvoirs locaux et régionaux ou de la société civile.

Nos discussions, qui ont réuni près de 250 participants venus de 31 pays, ont permis de faire un large tour d'horizon sur la place et le rôle des femmes des deux côtés de la Méditerranée. Nous avons examiné cette question sous l'angle de la vie politique et publique, de la vie économique et sociale, et de la vie familiale, personnelle et privée. Nous avons aussi consacré deux sessions spéciales, l'une à la situation en Tunisie au lendemain des élections générales du 23 octobre, et l'autre au rôle que peuvent jouer les médias dans la promotion des femmes au Nord et au Sud de la Méditerranée.

Parmi les initiatives les plus récentes, ont plus particulièrement été mentionnées :

- le fait qu'à l'occasion du 60^e anniversaire du Conseil de l'Europe, ses 47 Etats membres – à travers le Comité des Ministres - ont solennellement réaffirmé leur engagement à réaliser une véritable égalité entre les femmes et les hommes¹ ;
- la création d'ONU Femmes par les Nations-Unies en 2010, et la déclaration conjointe adoptée le 19 septembre dernier à New York par un groupe de femmes assumant des responsabilités politiques de premier plan² ;
- le fait que la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est le troisième des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement définis en septembre 2000 lors du Sommet du Millénaire à New York ;
- l'adoption en novembre 2010, par l'Alliance des Civilisations, d'une Stratégie régionale pour le dialogue culturel et la coopération en Méditerranée, dont l'une des priorités est la promotion des femmes comme actrices de changements dans la région ;
- l'importance, dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen, des deux conférences ministérielles sur le « Renforcement du rôle des femmes dans la société »³, et la nécessité d'introduire cette thématique dans tout projet de relance de l'Union pour la Méditerranée;
- l'engagement de l'Union européenne, manifesté par la Communication adressée par la Commission européenne au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions le 21 septembre 2010, dans laquelle est proposée une « Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 ».

La société civile incarnée par les associations engagées auprès de la cause des femmes en Méditerranée⁴, ainsi que les pouvoirs locaux, proches des populations, jouent un rôle indispensable

¹ Déclaration « Faire de l'égalité une réalité dans les faits », Madrid, 12 mai 2009, 119^e Session du Comité des Ministres.

² Déclaration "Aux fins d'améliorer la participation politique des femmes" (New York, 19 septembre 2011), rendue publique à l'occasion de la 66e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

³ Istanbul (14-15 novembre 2006) et Marrakech (11-12 novembre 2009).

en développant (et mettant en œuvre) des projets qui répondent à des besoins identifiés sur le terrain. Les médias, en tant que relayeurs et diffuseurs de l'information, peuvent être de puissants instruments de promotion des femmes⁵. Les technologies modernes de communication tels qu'internet ou les réseaux sociaux, qui ont permis les rassemblements en masse de manifestants, succès du printemps arabe, offrent des opportunités nouvelles dans la poursuite de ce même objectif.

Nous avons constaté, sans surprise, que malgré toutes ces initiatives, le chemin reste encore long à parcourir – au nord comme au sud de la Méditerranée, et partout dans le monde - pour que les droits de la femme et l'égalité entre hommes et femmes soient pleinement respectés. De nombreux engagements ont été pris en ce sens, notamment à Marrakech en novembre 2009, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée⁶ : ils restent tout-à-fait pertinents, mais il faut maintenant passer des paroles aux actes.

Dans la région du sud de la Méditerranée, les femmes - déjà actrices de changements en tant que moteurs de l'économie et piliers de la vie familiale et sociale - ont démontré par leur forte mobilisation aux événements du printemps arabe qu'elles avaient aussi à cœur de prendre leur destin en main, de se donner les moyens de construire leur avenir dans de meilleures conditions.

La présence des femmes a constitué un élément déterminant dans la réussite du renversement des régimes tunisien et égyptien, ainsi que dans les mouvements révolutionnaires qui ont bouleversé – et continuent d'affecter - l'ensemble du monde arabe . L'image de la femme arabe soumise, cloîtrée au foyer, enfermée dans son rôle d'épouse et de mère, doit être corrigée. Ces femmes sont plus que jamais désireuses de revendiquer leurs droits et leurs libertés et de voir leur condition s'améliorer sur les plans politique, économique, social, familial et personnel.

L'enjeu est particulièrement important dans les pays qui se sont engagés dans des processus de transition démocratique : les femmes qui ont pris une part active aux manifestations ne doivent pas se retrouver reléguées au second plan. Elles ont la chance historique, que n'ont guère eue les Européennes dans les décennies passées, d'être directement impliquées dans la construction d'Etats démocratiques, respectueux des droits humains de tous leurs citoyens et désireux de les promouvoir. Il importe qu'elles puissent la saisir, et notre soutien ne doit pas leur manquer.

Nous nous sommes félicités des progrès récemment accomplis en Tunisie, avec l'adoption d'une législation électorale paritaire⁷, et nous sommes réjouis de la participation massive du peuple tunisien, hommes et femmes confondus, aux élections du 23 octobre. Nous avons salué les avancées réalisées au Maroc, avec la constitutionnalisation du principe d'égalité entre les femmes et les hommes⁸. En Egypte, même si la réforme constitutionnelle de mars 2011 n'a pas apporté les avancées attendues, Bothaina Kamel a été la première femme, en août, à avoir pu présenter sa candidature pour l'élection présidentielle, ce qui aurait été impossible sous le régime de Hosni Moubarack. En Libye, où la mort de Khadafi a tourné la page de 42 ans de dictature, il importe de soutenir les efforts de celles et ceux qui veulent engager le pays dans la voie de la démocratie et du respect des droits humains, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁴ Telles que l'Association des femmes chefs d'entreprise du Maroc, la Fondation des Femmes pour la Méditerranée, l'Association des femmes marocaines en Italie, le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme, l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates, la Fondation Robert Schuman. Cette dernière, en partenariat avec la DG Education et Culture de la Commission européenne et l'Institut Karamanlis pour la Démocratie, a organisé le mercredi 21 septembre 2011 au Parlement européen, une conférence portant sur le thème "Femmes d'Europe et Initiative Citoyenne".

⁵ Tels que la Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen (COPEAM), ou TV5 Monde avec le programme « Terriennes », les bloggeurs et les journalistes, engagés pour la cause des femmes.

⁶ Voir extrait de la Déclaration de Marrakech en annexe

⁷ La loi électorale votée pour les élections du 23 octobre a entériné le scrutin proportionnel de listes qui doivent être obligatoirement paritaires, avec un risque d'annulation en cas de non respect de cette exigence, ce qui est une première mondiale.

⁸ Au Maroc, l'égalité des sexes figure désormais au titre des principes inscrits dans la Constitution. En effet, la nouvelle Constitution marocaine, qui a été adoptée par référendum le 1^{er} juillet 2011, institue explicitement en son article 19 l'égalité des sexes. De plus, le Maroc vient de lever la plupart de ses réserves à la CEDAW, ce qui va l'obliger à réformer sa législation afin qu'elle réponde au principe d'égalité des sexes. La nouvelle Constitution établit également que les conventions internationales ratifiées par le Maroc auront une prééminence sur les lois nationales.

Nous avons noté avec satisfaction que la mobilisation des femmes s'est propagée bien au-delà de la Méditerranée. Ainsi, en Iran depuis le début du Mouvement Vert, des centaines de militantes ont été détenues dans les prisons iraniennes, du fait qu'elles « constituent une menace pour la sécurité nationale ». En Syrie ou au Yémen, les femmes ont défié les normes sociales pour se joindre aux protestations, et l'ont parfois payé de leur liberté ou de leur vie. Même les pays les plus conservateurs sont touchés, comme en témoigne la campagne menée en Arabie saoudite pour que les femmes puissent conduire, et la décision récente de leur donner le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales, qui ne s'appliquera cependant qu'à partir de 2015.

Nous avons souligné l'importance de la paix, condition indispensable de l'épanouissement des êtres humains, et le rôle décisif joué par les femmes non seulement dans la prévention des conflits, mais aussi dans leur règlement ou dans la réconciliation post-conflit. Nous nous sommes félicités, à cet égard, de la portée symbolique qu'a représenté l'attribution du Prix Nobel de la Paix 2011 à Ellen Johnson Sirleaf, Leymah Gboweh et Tawakkul Karman, trois femmes qui ont contribué à changer leur pays et le monde.

Avec la paix, l'autre composante essentielle du développement et de l'épanouissement des femmes est l'éducation. Nous nous sommes félicités des progrès importants réalisés dans de nombreux pays, où la proportion des femmes dépasse celle des hommes dans l'enseignement supérieur, tout en mesurant les carences qui subsistent, y compris au niveau de la scolarité de base. Nous avons encouragé tous les Etats, au Nord et au Sud de la Méditerranée, à s'inspirer des principes de la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui préconise une approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'éducation.

Nous avons aussi appelé tous les pays qui ne l'ont pas déjà fait à inscrire dans leur constitution le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, accompagné du principe de primauté du droit international sur le droit national, tout en laissant ouvertes les possibilités d'actions positives lorsque cela est nécessaire. La parité devrait également être inscrite dans les lois électorales, aux niveaux national, régional et local, ainsi que dans les lois sur les partis politiques. Des sanctions dissuasives devraient être prévues en cas de non-conformité, l'expérience montrant que les seules sanctions financières ne suffisent pas.

La clé de tout changement est la volonté politique. Sans elle, les mots resteront des mots, et ne seront pas suivis d'avancées. La promotion des femmes est dans l'intérêt de tous, et de nombreuses études montrent que les inégalités entre les hommes et les femmes, plus encore que les autres inégalités, sont un obstacle majeur au développement. Hommes ou femmes, du Nord ou du Sud de la Méditerranée, nous sommes tous concernés, et nous pouvons tous apporter notre pierre à l'édifice.

Pour marquer notre engagement, nous avons adopté une série de mesures concrètes, que nous sommes déterminés à mettre en œuvre dans les mois et les années à venir⁹.

Les présentes conclusions, ainsi que le document final de la conférence, seront présentées au forum de Lisbonne organisé conjointement par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et l'Alliance des Civilisations, les 3-4 novembre¹⁰, ainsi qu'à la réunion ministérielle du processus euro-méditerranéen « 5+5 »¹¹, prévue à Naples le 28 novembre.

⁹ Voir le document final de la Conférence, intitulé « Le processus Nord-Sud pour le renforcement du rôle des femmes ».

¹⁰ Le thème du forum de Lisbonne 2011 est : « Le printemps arabe : une avancée majeure vers la réalisation des droits humains universels ».

¹¹ Regroupant traditionnellement l'Italie, la France, le Portugal, l'Espagne et Malte, côté « Nord », ainsi que l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie, côté « Sud », ce processus va être élargi à la Grèce d'un côté, et à l'Égypte de l'autre.

Annexe : extrait de la déclaration finale de la conférence ministérielle de Marrakech (12 novembre 2009) :

Les Ministres renouvellent leur engagement en faveur des actions ci-après, qui seront menées par tous les partenaires, conformément à leurs obligations internationales, en ce qu'elles créent de réelles possibilités pour les femmes dans la région:

i. Les droits civils et politiques : mettre en oeuvre les obligations qui découlent des conventions internationales visant à promouvoir la pleine jouissance par les femmes de leurs droits fondamentaux (en particulier la CEDAW), des instruments concernant les femmes, la paix et la sécurité (contribuer à la mise en oeuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies, dans la perspective de la réunion ministérielle qui aura lieu à l'occasion du 10e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies); revoir les législations discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles qui seraient encore mises en oeuvre en contravention avec les obligations internationales contractées par les Etats; promouvoir le rôle des femmes dans les processus décisionnels politiques et leur permettre d'exercer des responsabilités dans ces processus; supprimer toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles, y compris dans les situations de conflit armé et d'occupation étrangère, et lutter contre la traite des femmes et des filles; contribuer à renforcer les capacités et le travail en réseau des institutions publiques nationales et des organisations de la société civile oeuvrant à la protection et à la promotion de la pleine jouissance par les femmes de leurs droits fondamentaux, à améliorer l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'homme et à garantir les droits des migrantes et des réfugiées ;

ii. Les droits économiques: dans le contexte actuel de crise économique et financière, l'émancipation financière des femmes revêt un caractère clairement prioritaire; il s'agit d'assurer l'égalité des sexes dans l'emploi (y compris l'égalité de rémunération et le travail décent), de garantir une protection sociale et de lutter contre la pauvreté; de garantir l'égalité d'accès à l'emploi et sur le marché du travail et l'égalité en matière d'avancement, de promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes en améliorant notamment leur accès, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la propriété de terres et d'entreprises, au secteur financier, aux marchés, à l'information, à la formation et au travail en réseau et d'encourager les institutions financières à concevoir des produits adaptés aux besoins des femmes, notamment en octroyant des microcrédits; de promouvoir des modules permettant d'améliorer les compétences des femmes entrepreneurs en matière de gestion économique et financière et d'investir, dans le cadre d'une "économie intelligente", dans la participation des femmes à l'économie; d'encourager la budgétisation sensible au genre et de garantir le droit des femmes d'avoir la maîtrise de leurs biens, de leurs revenus et de leurs ressources ;

iii. Les droits culturels et sociaux : lutter contre toutes les formes de stéréotypes sexistes; assurer l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, y compris aux nouvelles technologies de l'information; reconnaître les besoins spécifiques des femmes en matière de santé et assurer l'égalité d'accès aux soins de santé (y compris la santé sexuelle et reproductive); encourager une présentation équilibrée et non stéréotypée et des femmes et des hommes dans les médias; promouvoir la participation des femmes au dialogue entre les cultures et aux échanges culturels. Il convient d'accorder une attention particulière à l'intégration de la dimension genre dans l'éducation et la formation ainsi que dans les politiques en matière de santé; cela revêt une importance capitale pour le succès des objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'un concerne la suppression des inégalités entre les sexes à tous les niveaux d'ici 2015.